



COVID-19 : ACTU 10

POINT AU 17 AVRIL

REDEMARRER SON ACTIVITE : OUI ? NON ?

APPROVISIONNEMENT EN MASQUES

[BULLETIN ADHESION GAAP](#)

Cliquez [ICI](#) pour rejoindre les collègues du GAAP

Chers amis,

Tout d'abord, je tiens à vous rassurer.

Que vous décidiez de rester fermé, que vous commenciez à ouvrir aux cas d'urgence ou que vous ayez maintenu vos ateliers ouverts, sachez que personne ne serait en droit de vous juger car vous êtes le ou la seul(e) à même de décider en tant que chef d'entreprise.

La décision, vous l'avez prise et vous la prendrez encore en fonction de votre situation géographique plus ou moins touchée par le virus, de la nature de votre clientèle (particuliers confinés ou pas, ESA,...), de l'approvisionnement en PR de votre Plaque (ouverte ou pas, livraison ou pas en fonction de la distance,...), de la disponibilité de votre personnel (garde d'enfants ou santé), en fonction surtout de la disponibilité des équipements de protection.

Et le rôle du GAAP n'est pas de prendre position sur le sujet.

En revanche, nous pouvons mutualiser nos expériences et donner quelques conseils sur des questions comme, comment



s'y prendre quand on souhaite redémarrer son activité progressivement ?

Je vous propose quelques pistes de réflexions.

Encore une fois, bien sûr que nous aimerions tous rouvrir nos affaires rapidement et faire comme si ce virus n'existait pas mais quoi que nous décidions, en notre âme et conscience, ce sera forcément la bonne décision, celle que personne ne pourra nous opposer.

Je vous espère tous en bonne santé et vous souhaite bon courage !

Sachez que vous pouvez compter sur moi

Et mon équipe reste à votre écoute.

Florence GETE

Présidente

IMPORTANT

Toutes les échéances de dépôt des liasses et autres déclarations assimilées du mois de mai sont décalées au 30 juin.

Report
d'échéances fiscales
et calendrier
ICI

COMMENT REDEMARRER PROGRESSIVEMENT MON ACTIVITE

Vous pouvez commencer avec des horaires aménagés :

- Mettez en place si c'est possible pour vous, les mesures de protection nécessaires (vous pouvez vous référer aux consignes du constructeur dans la Guidelines mise à jour au 17/04 ci-dessous)
- Identifiez le personnel qui vous suivra, celui que vous avez déclaré en chômage partiel ou autre (après avoir demandé aux salariés en chômage partiel d'épuiser leur solde de congés initialement prévu 2019-2020 au besoin et après avoir redéfini les périodes de congés 2020-2021 avec chacun d'eux. Rappel : pendant l'épidémie du Covid-19, l'employeur peut imposer 6 jours ouvrables de congés payés à ses salariés).
- Redéfinir avec ces salariés la périodicité de la reprise au travail (1 ou 2 ou 3 jours par semaine ou des demi-journées,...)
- Adaptez vos déclarations hebdomadaires à la Dirrecte en fonction des plages horaires que vous aurez définies (rapprochez-vous de votre expert-comptable ou d'une chambre patronale qui sauront vous conseiller) <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/accompagnement-des-mutations-economiques/activite-partielle> .
- Le chômage partiel peut être demandé sur la durée totale de travail de vos salariés mais aussi sur la durée non travaillée d'un salarié qui effectuerait quelques heures en atelier.
- L'IRP ne prévoit pas le remboursement de la complémentaire d'IJ pour les salariés en arrêt pour garde d'enfants. Mais vous n'êtes pas responsable de la fermeture des écoles alors n'hésitez pas à passer ces salariés en chômage partiel (30 jours rétrocatifs) sans oublier de le notifier à ces salariés.

- Etablissez un règlement intérieur sur les consignes à respecter et les protocoles à appliquer par vos salariés et vos clients (exemple à l'AGENT INFO N°16 -COVID-19 - ACTU 5)
- Communiquez à vos clients vos nouveaux horaires d'ouverture sans oublier un numéro de téléphone avec transfert d'appel.
- Le CNPA travaille à la création d'une attestation de déplacement dérogatoire qui pourrait permettre aux clients confinés de se rendre chez vous sans risque d'être verbalisés.
- Pour toute demande de conseil, pensez aussi aux Chambres des métiers

COVID-19 : APV et KIT DE PROTECTION

Guidelines
Mise à jour
17/04/2020
ICI

Annexes
Guidelines
17/04/20
ICI

En terme d'APV, voici un rapide point de la situation que nous a adressé PSA :

- 35 plaques Distrigo sur 38 fonctionnent désormais avec un service de livraison adapté
 - Entre le 14 et le 17 avril, les plaques ouvertes ont réalisé un CA quotidien moyen de 83 K€ PVP avec une très forte dispersion (de 15K€ à 171K€ / jour)
 - Entre le 6 et le 10 avril, les plaques ouvertes avaient réalisé un CA quotidien moyen de 60 K€ PVP avec une très forte dispersion (de 11K€ à 141K€ / jour)
 - L'activité Sell-Out France de cette dernière semaine a été d'environ 25% du nominal
- 51,3% des RA se déclarent désormais ouverts ou partiellement ouverts ainsi que 55% du réseau ERCS
- Vesoul a expédié dans les plaques :
 - 195.100 (3.902 boîtes) masques chirurgicaux
 - 25.656 flacons de 500ml de solution hydro-alcoolique
- 69 palettes de Produit désinfectant BeeClean 500ml ont également été envoyées dans les plaques soit 34.776 pulvérisateurs

PSA nous assure être dans une nouvelle phase, celle de la sortie progressive du confinement et de l'augmentation globale de leurs services.

PSA a demandé aux Plaques PR :

- **D'accélérer la livraison de masques** aux RA qui en font la demande. Il y a certaines plaques qui ne distribuent pas les masques ou qui les gardent pour leurs propres sites. Si ces pratiques continuent, PSA sera contraint de couper l'approvisionnement en masques des plaques en question et d'organiser la livraison des masques via d'autres plaques PR.
- **D'accélérer l'amélioration de leur plan de transport** afin de faciliter au maximum la réouverture des ateliers. PSA a demandé aux Plaques de systématiser au moins une livraison quotidienne chez les RA et assure une adaptation de Vesoul pour répondre à la cadence.

PSA reviendra vers nous au sujet des actions commerciales permettant de booster les affaires une fois le déconfinement engagé et les ajustements de politique commerciale pour tenir compte du contexte. Nous vous tiendrons informés.

OFFRE UNICAP
Protection
Comptoir
ICI

MON GARAGE
PEUGEOT^{FR}



“DES VOITURES POUR NOS SOIGNANTS”

Vous êtes **médecin, infirmière, soignant...**
et vous avez un **souci de mobilité** pour assurer votre mission ?

Mon-garage-peugeot.fr vous aide à trouver un point de vente de
proximité pour obtenir **GRATUITEMENT** un véhicule.

#SOLIDARITE #CORONAVIRUS #MARS2020 #AGENTPEUGEOT



ENSEMBLE, NOUS ALLONS PLUS LOIN

Retrouvez l'**AGENDA** des **Groupes de Travail**

Secrétariat Général

Centre Excell - 959 rue de la Bergeresse - 45160 OLIVET

Tél : 02 38 22 12 01 - e.mail : gaap@gaapfrance.com

Site Internet: gaapfrance.com

Site des adhérents du GAAP : www.mongaragepeugeot.fr